

Annexes au Règlement

CORNEILLA-DE-CONFLENT

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Emplacements réservés (L.151-41)
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)
Eléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)
Eléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : CORNEILLA-DE-CONFLENT

N°	TYPE	DESIGNATION	BENEFICIAIRE	REFERENCES CADASTRALES	SUPERFICIE (M ²)
10-ER-01	Voies et ouvrages publics	RD116 : élargissement et aménagement d'un chemin piétonnier	COMMUNE	B494p, B1689p, B1169p, B1189p	1024
10-ER-02	Voies et ouvrages publics	Elargissement du chemin des Ascarines	COMMUNE	B1678	190
10-ER-03	Voies et ouvrages publics	Elargissement du chemin adjacent des Ascarines	COMMUNE	B508, B1676p, B1677p	450
10-ER-04	Voies et ouvrages publics	Elargissement du chemin de Mailloles	COMMUNE	B1172p, B343p	658
10-ER-05	Voies et ouvrages publics	Elargissement du chemin de la coopérative	COMMUNE	B327p	176
10-ER-06	Voies et ouvrages publics	Acquisition de la bâtisse et du terrain pour faire la continuité avec les bâtiments communaux : création d'un parking pour améliorer la capacité d'accueil en stationnement et réalisation d'un accès au jardin du Palau	COMMUNE	B1318, B1123	340
10-ER-07	Voies et ouvrages publics	Création d'un parking	COMMUNE	B926	80
10-ER-08	Voies et ouvrages publics	Elargissement du carrefour RD116 / chemin de la coopérative	COMMUNE	B320, B319, B318, B317	695
10-ER-09	Voies et ouvrages publics	Création d'un parking	COMMUNE	B1690	972
10-ER-10	Voies et ouvrages publics	Création d'un parking pour le stationnement de la Cité de Villefranche de Conflent	COMMUNE	A1158	2159

PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Corneilla-de-Conflent n'est pas concernée.

LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

CORNEILLA-DE-CONFLENT		
Éléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier		
Éléments de patrimoine bâti		
<i>N° sur les documents graphiques</i>	<i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i>	<i>Désignation - Description - Intérêt</i>
10-PAT-01	B261	Château Saint-Clément de Sagama
10-PAT-02	B226	Dolmen de Cobartorat
10-PAT-03	B78 et B51	Tours de Badabanys : tours de surveillance mentionnées dès 1081 et détruites sur ordre de Vauban. Il ne reste plus que le soubassement taluté de la « Tour grosse » et les vestiges de sa chemise annulaire et du fossé. La « petite tour » est située au Nord Est de la grande. Ruinée, elle a tirée partie du relief pour être protégée par un profond fossé. Dès 1346, elle a été mise hors service par les aragonais en en murant la porte.
10-PAT-04	B1079, 1078,1077, 1076, 1075,1074, 1073, 1072, 1071, 1070, 1096, 9000	Hauts fourneaux
10-PAT-05	B51	Citerne de Vauban : ruines de la citerne de la « Tour grosse » de badabanys
10-PAT-06	B402, 403	Orri
10-PAT-07	B402	Orri
10-PAT-08	B1245, B1246, B422, B1259, B1656p, B1527, B1526, B1257, B1256, B1255, B259p	Ancienne voie de chemin de fer (patrimoine minier)
10-PAT-09	A418	Dolmen du Serrat d'en Parrot

ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

La commune de Corneilla-de-Conflent n'est pas concernée.